

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 9 août 2021 en la Salle Adolphe-Leduc, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger
M. le conseiller Éric Pinard
M. le conseiller Paul Leclaire
M. le conseiller Eric Parent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 03.

2021-08-117

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Accepte l'ordre du jour de cette séance sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-118

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2021 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

QUE la Ville de Léry :

- Approuve tels quels les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 12 juillet 2021 et de la séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2021

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 juillet 2021.

RECETTES

Les recettes totalisent **4 453 070 \$** soit 90 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2021 – **1 200 000 \$**.

➤ **PERCEPTION DES TAXES**

TAXES 2021

Foncieres, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **2 546 357 \$** soit 68,9 % sur un global de 3 693 393 \$.

ARRÉRAGES DE TAXES

Année 2020 (solde) 45 874 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures
Autres années (solde) 19 543 \$

DÉPENSES

Les dépenses d'opération s'établissent à **2 899 171 \$**, soit 60 % du budget, réparties ainsi :

Administration	48 %	Urbanisme	56 %
Sécurité publique	57 %	Loisirs et culture	46 %
Transport	62 %	Frais de financement	68 %
Hygiène du milieu	55 %	CMM	93 %

Les dépenses d'investissement en 2021 s'établissent à **1 996 019 \$**.

2021-08-119

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 juillet 2021 au montant de 692 745,73 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 692 745,73 \$ pour le mois de juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier

RÈGLEMENTS

Aucun règlement

URBANISME – VOIRIE

2021-08-120

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1669, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 9 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage intégré sur la propriété sise au 1669, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Aucun remblai ou déblai dans la bande riveraine et dans la zone de grand courant 0-20 ans.
- Déposer, avant l'obtention d'un permis, un plan d'aménagement général du terrain.
- L'ajout d'une note spécifique au permis de construction indiquant l'interdiction de remblai et déblai dans les zones sensibles du lot.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-121

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-456 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE – LOT NUMÉRO 5 140 663, RUE DU PARC-BURGOYNE (9250-4547 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2016-456 sur les plans d'aménagement d'ensemble est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT QU' une première demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble a été déposée au mois de février 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2017-03-040, refusé ladite demande et a demandé que certaines modifications y soient apportées avant d'être soumise à nouveau ;

CONSIDÉRANT QU' une deuxième demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble a été déposée le 9 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a, par sa résolution numéro 2020-12-177, refusé ladite demande et a demandé que certaines modifications y soient apportées avant d'être soumise à nouveau ;

CONSIDÉRANT QU' une troisième demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble a été déposée au mois de juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble telle que déposée avec quelques conditions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent

Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la troisième demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble concernant un projet de développement sis sur le lot 5 140 663 (Rue du Parc-Burgoyne), le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
 - Élargir la chaussée asphaltée existante de la rue du Parc-Burgoyne jusqu'à la rue Paul avec la même largeur que la nouvelle rue du projet.
 - Aménager des bordures au lieu de fossés sur la nouvelle rue du projet.
 - Aménager le sentier piéton reliant le nouveau développement et la rue Paul.
 - Déposer les esquisses architecturales des bâtiments proposés de chaque typologie d'habitation pour approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé en vertu du règlement numéro 2016-455, tel qu'amendé, et ce avant l'émission d'un permis de construction.
 - Déposer un plan détaillé de l'aménagement du bassin de rétention préparé par un paysagiste à l'étape du dépôt des documents pour le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les habitations multifamiliales.
 - Déposer les plans du type de mesure de mitigation en bordure de l'autoroute A30 ainsi que l'emplacement à l'étape du dépôt des documents pour le plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant les habitations multifamiliales.
 - Céder gratuitement à la Ville de Léry l'équivalent de 10 % de la superficie visée ou de la valeur uniformisée du lot compris dans le plan selon les besoins spécifiques de la Ville conformément aux dispositions relatives à la cession de terrains pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels (Article 50 et suivants du Règlement de lotissement numéro 2016-452, tel qu'amendé).

Adoptée à l'unanimité

**CMM – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 2019-78, TEL QU’AMENDÉ
– FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ**

CONSIDÉRANT le Règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d’inondation, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 20 juin 2019 et le règlement 2020-85 adopté le 18 juin 2020 modifiant celui-ci ;

CONSIDÉRANT l’article 4.3 du règlement 2019-78 par lequel le fonctionnaire ou l’officier municipal qui, dans chaque municipalité identifiée à l’annexe A du Règlement de contrôle intérimaire, est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) est le fonctionnaire désigné par le Conseil de la Communauté pour agir à titre d’inspecteur métropolitain local chargé de l’application du Règlement de contrôle intérimaire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l’article 63 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*, précitée ;

CONSIDÉRANT l’article 4.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le Conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjoint prévus aux articles 4.4 et 4.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

QUE la Ville de Léry :

- Consent à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d’inspecteur métropolitain local tel que prévu par l’article 4.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l’article 4.7 de ce même règlement.
- Consent à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l’inspecteur métropolitain en chef et l’inspecteur métropolitain adjoint tel que prévu aux articles 4.4 et 4.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal.
- Informe la Communauté métropolitaine de Montréal que les personnes suivantes agissent à titre d’inspecteurs métropolitains locaux sur son territoire :
 - Responsable de l’urbanisme – M. Oumar Dia
 - Inspecteur municipal – M. Daniel Le Brasseur

Adoptée à l’unanimité

ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

**MAMH - PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX - HDV**

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Mme Andrée Laforest, a indiqué dans une lettre datée du 21 juin 2021 que la Ville de Léry recevra un montant maximal de 125 107 \$ dans le cadre du nouveau Programme d’aide financière pour les bâtiments municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d’invitation auprès de deux entrepreneurs de la région pour la réfection de la toiture de l’hôtel de ville (section administrative) ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées, à savoir :

Couvreur Rive-Sud 2006 Inc.	35 000 \$
Les Couvreur Dubuc Inc.	36 600 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Couvreur Rive-Sud 2006 Inc. s'avère être la plus basse conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux entrepreneurs de la région pour une réparation de la toiture de l'hôtel de ville (section salle communautaire Adolphe-Leduc) ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées, à savoir :

Couvreur Rive-Sud 2006 Inc.	2 500 \$
Les Couvresseurs Dubuc Inc.	9 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Couvreur Rive-Sud 2006 Inc. s'avère être la plus basse conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux entrepreneurs de la région pour la réalisation de travaux de remplacement de portes et fenêtres sur les façades est et nord de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées, à savoir :

IDÉKA Portes et Fenêtres	27 853 \$
Vitrierie LeBlanc	23 790 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition de Vitrierie Leblanc s'avère être la plus basse conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé des soumissions par voie d'invitation auprès de deux entrepreneurs de la région pour le remplacement des unités de climatisation de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées, à savoir :

Desatek Combustion	30 861,00 \$
Ventilation Chartier	29 400,06 \$

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la soumission démontre que la proposition de Ventilation Chartier s'avère être la plus basse conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry a demandé une soumission par voie d'invitation auprès d'un entrepreneur de la région pour la réalisation de travaux d'électricité dans le cadre de travaux de remplacement des unités de climatisation de l'hôtel de ville ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée, à savoir :

Alex Lambert Électrique (9280-1976 Québec Inc.)	4 850 \$
---	----------

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions démontre que la proposition d'Alex Lambert Électrique (9280-1976 Québec Inc.) s'avère être conforme ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Adjuge à la compagnie Couvreur Rive-Sud 2006 Inc. le contrat pour la réfection de la toiture de l'hôtel de ville (section administrative) au montant de 35 000 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;
- Adjuge à la compagnie Couvreur Rive-Sud 2006 Inc. le contrat pour une réparation de la toiture de l'hôtel de ville (section salle communautaire Adolphe-Leduc) au montant de 2 500 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;
- Adjuge à la compagnie Vitrierie Leblanc le contrat pour la réalisation de travaux de remplacement de portes et fenêtres sur les façades est et nord de l'hôtel de ville au montant de 23 790 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;
- Adjuge à la compagnie Ventilation Chartier le contrat pour le remplacement des unités de climatisation de l'hôtel de ville au montant de 29 400,06 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;

- Adjuge à la compagnie Alex Lambert Électrique (9280-1976 Québec Inc.) le contrat pour la réalisation de travaux d'électricité dans le cadre de travaux de remplacement des unités de climatisation de l'hôtel de ville au montant de 4 850 \$, taxes en sus, selon la soumission déposée ;
- Autorise le paiement des coûts nets de ce projet à même le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité

2021-08-124

PROJET D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC AVEC PROTECTION INCENDIE – PHASE I - SERVITUDES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1, la Ville de Léry doit parfois modifier des servitudes permanentes existantes ou procéder à l'acquisition de nouvelles servitudes permanentes afin de desservir de nouvelles constructions ;

CONSIDÉRANT QUE les ententes conclues entre les propriétaires et la Ville de Léry doivent être consenties par un acte notarié ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville, les actes de servitudes permanentes dans le cadre du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase 1 selon les exigences évoquées dans les ententes intervenues entre les parties afin de modifier des servitudes permanentes existantes ou procéder à l'acquisition de nouvelles servitudes permanentes afin de desservir de nouvelles constructions ainsi que tous autres documents connexes, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES DOSSIERS

Aucun dossier

ORGANISATION PARA-MUNICIPALE

MRC DE ROUSSILLON

Aucune réunion

2021-08-125

MRC DE ROUSSILLON – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS 2021

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement des communautés (FDC) 2021 offre un soutien financier sous forme de subvention aux projets innovants, structurants et concertés de développement des communautés et visant l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Léry dispose d'une somme réservée de 34 628 \$ à même le FDC 2021 de la MRC de Roussillon ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

QUE la Ville de Léry :

- Autorise le dépôt d'une demande financière de 34 628 \$ à la MRC de Roussillon dans le cadre du FDC 2021 pour un projet de rénovation du bâtiment de l'organisme à but non lucratif Club Nautique Woodlands totalisant approximativement 45 000 \$.
- Indique que M. Grant Ross, président, est nommé comme signataire du projet et de l'entente, pour et au nom du Club Nautique Woodlands.

- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, au besoin, pour et au nom de la Ville, tout document officiel concernant ledit projet.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORTS ACCÈS INC.

Aucune rencontre

INFORMATION AUX CITOYENS

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu le lundi 13 septembre 2021.

Compte de taxes municipales 2021 – La deuxième échéance était le lundi 14 juin 2021. La troisième échéance est le lundi 13 septembre 2021.

Le service de collecte de branches (déchetage) a débuté le mardi 4 mai 2021 et se poursuivra le 1^{er} et le 3^e mardis de chaque mois jusqu'au 2 novembre 2021.

Collecte des résidus verts - Nous invitons les gens à composter sur place, à procéder au broyage des feuilles, à favoriser l'herbicyclage et à maximiser l'utilisation du bac brun pour la collecte des résidus verts. Tous les surplus pourront être mis dans des sacs en papier qui seront ramassés à même la collecte du bac brun qui, depuis le 5 avril, s'effectue tous les lundis. Un rappel que seulement les sacs en papier seront ramassés. Comme dans les années passées, la Ville de Léry donne 10 sacs gratuits par résidence par année. Pour un nombre additionnel de sacs, il en coûtera aux citoyens 7 \$ pour 10 sacs. Il est aussi possible de se procurer des sacs en papier dans la majorité des magasins de grande surface.

Afin d'améliorer la prévention en sécurité incendie, le Service de sécurité incendie de la Ville de Léry effectue des visites de prévention dans les résidences et commerces sur son territoire. À cet effet, il recueillera certaines données et vérifiera entre autres, les avertisseurs de fumée, les extincteurs, les systèmes de chauffage, etc. Il est à noter que le pompier sera vêtu de son uniforme et aura une carte d'identité du Service de sécurité incendie de la Ville de Léry.

Ligue de Balle molle de Léry – En période de déconfinement, la saison a débuté le mardi 15 juin 2021 et se poursuivra jusqu'en septembre 2021 en respectant toutes les consignes sanitaires.

Retour des sports pour les jeunes Léryverains – Soccer et baseball – 5 juillet au 27 août 2021 – Le lundi et/ou mercredi soir entre 18 heures 30 et 20 heures 45 selon la catégorie d'âge.

Un rallye de vélo pour les jeunes de 13 ans et moins a eu lieu le samedi 17 juillet 2021. La Ville de Léry désire remercier les organisateurs, les bénévoles, les commanditaires ainsi que les nombreux participants.

Le Souper en Blanc avec de la musique du groupe Lady Rouge aura lieu le samedi 14 août 2021 sur le quai municipal. Le souper sera servi à 18 heures et le spectacle débutera à 19 heures. En date d'aujourd'hui, tous les billets disponibles ont trouvé preneur.

Une activité gratuite de Qigong en plein air pour tous aura lieu le samedi 28 août 2021 à 10 heures au quai municipal. Une activité en soirée aura aussi lieu le dimanche 22 août 2021 à 19 heures 30.

La Coupe Stanley fera arrêt à l'hôtel de ville ce mercredi 11 août 2021 de 10 heures à 11 heures. L'invitation a été lancée via la page Facebook de la Ville pour qu'un maximum de 50 familles prenne part à cette activité de venir voir la Coupe Stanley et de se faire photographier avec elle. Nous remercions le résident de Léry, M. Mark Lambert, membre du club de hockey de Tampa Bay, de permettre de tenir cet événement.

À la suite de son déménagement, la Ville de Léry désire remercier Mme Nicole Tremblay pour ces années de bénévolat au sein du Comité culturel et plus particulièrement pour son implication auprès de plusieurs Journées de la culture et Salon des arts.

COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)

Monsieur le conseiller Gérald Ranger remercie les citoyens de leur présence.

Monsieur le conseiller Éric Pinard remercie les gens de leur présence et mentionne qu'il est conscient que les gens ont beaucoup de questions sur les projets en cours.

Monsieur le conseiller Paul Leclair remercie les gens de leur présence et il invite les citoyens à continuer d'être prudents face à la Covid-19.

Monsieur le conseiller Eric Parent remercie les citoyens de leur présence.

Monsieur le maire Walter Letham remercie les gens de leur présence et les invite à demeurer prudents face aux variants de la Covid-19. Il donne certaines précisions concernant la période de questions notamment en nommant les conseillers responsables des différents projets en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions sur tout sujet.

Les questions portent sur le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II (le règlement d'emprunt, la pétition déposée par le Comité de citoyens contre la phase II, l'acquisition des servitudes, l'impact de la répartition des coûts de la dette aux citoyens de la Phase I, la possibilité de tenir une consultation publique ou un référendum, le manque d'indexation de la subvention du gouvernement provincial, le coût des extras à venir et non comptabilisés dans la valeur totale du projet, le manque de transparence du Conseil municipal, la crainte au niveau des coûts croissants pour la réalisation du projet, la précision concernant le nombre total de branchements et son impact direct sur le coût total et final, le branchement du Club de golf Belle Vue, le contrat d'eau potable avec la Ville de Châteauguay, l'interrogation à savoir si les firmes d'ingénierie de la Phase I sont toujours en existence et à savoir si elles seraient impliquées dans la Phase II ainsi que sur la nécessité du projet dû à la désuétude de plusieurs installations septiques).

Les questions ont aussi porté sur le dossier du Boisé Léry-Châteauguay, le remboursement de la dette du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase I, le jugement Sintra, la marge de crédit en lien avec le projet de rehaussement de la capacité des étangs aérés, le budget annuel pour les frais juridiques, la fermeture du chemin du Lac-Saint-Louis à la hauteur du pont du Ruisseau St-Jean pour la période estivale, le possible manque de sécurité s'il y avait une urgence, la nécessité de peindre la ligne de rue jaune au centre du chemin du Lac-Saint-Louis, la séance extraordinaire tenue le 28 juillet 2021, la coupe d'arbres du développement domiciliaire en cours près de la construction de la nouvelle école, l'interrogation s'il y aura d'autres développements à venir et s'ils seront différents ou semblables à celui en cours, l'installation d'un trottoir dans un projet intégré situé sur une rue privée, les critères pour les développements à venir, l'impact de la hausse potentielle de l'évaluation foncière résultant à une possible hausse de taxes municipales dans un avenir rapproché, l'augmentation rapide de la densification urbaine générant une augmentation de la circulation, les mesures en place afin de conserver l'aspect champêtre et le couvert forestier existant, la possibilité de revoir les ententes de densification avec la MRC de Roussillon ainsi que sur la possibilité d'implanter un parc à chiens dû à l'augmentation de ces derniers.

2021-08-126

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclair, appuyé par M. le conseiller Eric Parent, que la présente séance soit et est levée ; il est 22 heures 49.

Adoptée à l'unanimité

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER